



Artemis Funds (Lux) – Marques de grande consommation de premier plan

Identifiant de l'entité légale : 636700BBT181AMV2KE79

Ce document vous fournit des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un support marketing. Ces informations sont requises par la loi en vertu du Règlement relatif aux informations sur le financement durable (« SFDR ») et des normes techniques réglementaires (« RTS ») associées. Il vous est conseillé de le lire afin de pouvoir prendre une décision éclairée quant à votre investissement.

Résumé

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Le fonds investit principalement (au moins à hauteur de 80 % de ses actifs) dans des actions d'entreprises sélectionnées à l'échelle mondiale (y compris dans des marchés émergents) qui sont considérées par le gestionnaire d'investissement comme détenant ou exploitant des marques de grande consommation de premier plan. Le fonds est géré activement.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en prenant en compte une série de facteurs liés au profil de durabilité des entreprises dans lesquelles il investit. Le gestionnaire d'investissement se concentre sur les mesures de durabilité considérées comme importantes pour le programme d'investissement des participations individuelles. Par exemple, le gestionnaire d'investissement peut prendre en compte des facteurs environnementaux tels que les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises et l'intensité carbone, le fait que l'entreprise gère activement son exposition au carbone, qu'elle adopte des plans de transition carbone viables ou qu'elle réduit ses déchets. Les facteurs sociaux que le gestionnaire d'investissement peut prendre en compte incluent l'adhésion de l'entreprise aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), le fait qu'elle fabrique des produits qui ont un impact positif sur la santé et le bien-être, sa politique de rémunération ou la diversité au sein de son conseil d'administration.


Les indicateurs pris en compte en plus de ceux ci-dessus dépendent également de facteurs de durabilité spécifiques à l'industrie et à l'entreprise.

Le gestionnaire d'investissement s'intéresse également aux principales incidences négatives (« PIN ») répertoriées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du RTS SFDR si elles sont pertinentes et sous réserve de la disponibilité des données.

Le gestionnaire d'investissement s'assurera qu'un pourcentage minimal de 50 % des investissements restent alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds, et qu'un pourcentage minimal de 15 % des investissements soient considérés comme des investissements durables d'après le cadre adopté par la société Artemis pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du SFDR.

Le gestionnaire d'investissement met également en œuvre une série d'exclusions qui empêchent l'investissement dans des activités spécifiques considérées comme néfastes pour l'environnement ou la société, dont le respect est contrôlé en permanence.

Pour évaluer les caractéristiques environnementales ou sociales des investissements, le gestionnaire d'investissement utilise plusieurs sources de données, qui comprennent des données qualitatives et quantitatives, y compris des fournisseurs de données tiers, des fournisseurs d'études côté vente, et des études et données d'analyse accessibles publiquement provenant d'organisations telles que des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales



et des initiatives à l'échelle de l'industrie. Les entreprises dans lesquelles nous investissons, issues de zones géographiques et secteurs variés, sont soumises à différents régimes réglementaires et donc à différents niveaux d'exigences de divulgation quant aux données de durabilité. L'absence et/ou l'incohérence des informations fournies par l'entreprise peuvent limiter les données liées au développement durable dont dispose le gestionnaire d'investissement. En particulier, il peut manquer des données pour évaluer certaines des principales incidences négatives présentées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du RTS SFDR.

Le gestionnaire d'investissement s'implique auprès des entreprises dans lesquelles il investit et vote lors des réunions lorsqu'il peut le faire. Cette implication consiste principalement à participer aux réunions en personne ou par à distance avec la haute direction et à entretenir des relations avec les investisseurs et/ou les membres du conseil d'administration, qui constituent une source d'informations importante pour éclairer les décisions d'investissement.

L'indice de référence du fonds, l'indice MSCI AC World, n'a pas été désigné comme indice de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Information importante

Avant de prendre toute décision d'investissement finale et pour vous assurer que vous comprenez si ce fonds vous convient, veuillez lire les informations clés pour l'investisseur disponibles avec le prospectus du fonds sur www.artemisfunds.com or www.fundinfo.com.

Artemis ne fournit pas de conseils d'investissement portant sur les avantages ou l'adéquation de ses produits, et aucune information fournie ne doit être considérée comme de tels conseils. Artemis fournit uniquement des informations sur ses propres produits et services et ne conseille pas les investisseurs. Si vous avez un doute quant à l'adéquation d'un investissement, vous devriez consulter un conseiller professionnel dûment qualifié.

L'investissement dans un fonds concerne l'acquisition de parts/actions du fonds et non des actifs sous-jacents du fonds. Le fonds est un compartiment d'Artemis Funds (Lux) (une « SICAV »). Pour plus d'informations, consultez www.artemisfunds.com/sicav.

Les documents susmentionnés peuvent également être obtenus gratuitement auprès du siège social d'Artemis à Cassini House, 57 St James's Street, Londres, SW1A 1LD et/ou :

- en Autriche, en France et Allemagne : FE fundinfo, 77 Rue du Fossé, 4123 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
- au Luxembourg : Northern Trust Global Services SE, 10 Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange Grand-Duché de Luxembourg
- en Espagne : Allfunds Bank SA, Estafeta, 6, La Moraleja, Complejo Plaza de la Fuente, Alcobendas 28109, Madrid
- en Suisse : RBC Investor Services Bank SA, Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich qui agit en tant que représentant et agent payeur suisse.

Consultez www.artemisfunds.com/glossary pour obtenir des explications sur les conditions d'investissement.

Toutes les études et analyses contenues dans cette communication ont été obtenues par Artemis pour son propre usage. Bien que cette communication soit basée sur des sources d'informations qu'Artemis estime fiables, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

Toutes les déclarations prospectives sont basées sur les attentes et projections actuelles d'Artemis et peuvent changer sans préavis.

Émis par : au Royaume-Uni, Artemis Investment Management LLP, qui est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority ; en Allemagne, AI Management (Europe) GmbH ; en Suisse, Artemis Investment Services (Switzerland) GmbH.

Ce document d'informations liées au développement durable est exact au 30 novembre 2023.